

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ÉSPÉ

ETAIENT PRESENTS EN PERSONNE

Représentants des collectivités territoriales :

Pascal RIBAUD, délégué de Stéphane TROUSSEL (président du Conseil général de Seine-Saint-Denis)

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon)

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Martine AMIOT (doyenne des IA-IPR), Philippe BALLÉ (DAASEN de Seine-Saint-Denis), Alain BOUVIER (Ancien recteur, Professeur émérite des universités de Poitiers et de Sherbrooke), Michèle DELOMEL (doyenne des IEN ET-EG), Patrick LE PIVERT (Inspecteur d'Académie - Inspecteur pédagogique régional de mathématiques, responsable académique de la formation)

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Elisabeth BAUTIER (Professeure à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis), Françoise DIBOS (Professeure de l'université Paris 13)

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Alain BERNARD (SGEN), Jacques CRINON (formation, professionnalisation et recherche à l'ESPE), Aude DONTENWILLE-GERBAUD (SNESUP-FSU), Colette GUILLOPE (SGEN-CFDT), Geneviève GUILPAIN (SUD Education/CGT).

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Education Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Didier DELMOND (PEMF)

Représentants des autres personnels :

Concettina REGNIER (SNPREES-FO-94)

Représentants des usagers :

Milena LAMBERT (M2 MEEF)

ETAIENT PRESENTS PAR PROCURATION AD HOC

Représentants de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Christian CUESTA (vice-président du conseil d'administration de l'UPEC), représenté par Elisabeth BAUBIER

Lucie GOURNAY (vice-présidente du conseil scientifique de l'UPEC), représentée par Elisabeth BAUBIER

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Éric MESNARD (SNESUP-FSU), représenté par Aude DONTENWILLE-GERBAUD

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Education Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Lorella BUGÉAT (PEMF), représentée par Didier DELMOND

Représentants des autres personnels :

Doudou THIAM (UNSA Education), représenté par Concettina REGNIER

ETAIENT ABSENTS

Représentants des collectivités territoriales :

Liliane PIERRE, délégué de Christian FAVIER (président du Conseil général du Val-de-Marne), Marie RICHARD, délégué de Vincent ELBE (président du Conseil général de Seine et Marne), Pierre SERNE, délégué de Jean-Paul HUCHON (président du Conseil régional d'Île-de-France).

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Alain GONZALEZ (IGRHC directeur du service commune de F.C à l'université Pierre et Marie Curie)

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Frédéric TOUMAZET (Vice-président des enseignements et professionnalisation de l'Université Paris-Est)

Représentants des usagers :

Renaud COUTURIER (La Fac avec les étudiants de l'ESPE), David MADAGASCAR (M2 MEEF), Nathalie PORTE (Professeure des écoles en F.C. Informatique).

PERSONNES INVITEES

ÉTAIENT PRÉSENTS : Sophie CANAC, François COSTA, Myriam IMBERTY, Brigitte MARIN, Jean-Michel MALLARD, Nathalie MERIGUET, Gérard PHELIPPEAU, Antonio RODRIGUEZ, Bernard TEMPEZ, Françoise ANQUETIL, Claudio CIMELLI, Karine GROS, Romain HEON, Benjamin MOIGNARD, Thérèse ROBIN.

Le conseil de l'ESPE de l'académie de Créteil compte 22 votants, parmi lesquels 5 par représentation.

ORDRE DU JOUR

1. Intervention de Luc HITTINGER : projet de création d'une nouvelle université ;
2. Mise au vote pour approbation du procès-verbal du conseil du 6-03-14 ;
3. Point sur les enjeux du numérique : interventions de Monsieur Claudio CIMELLI et Monsieur Pascal RIBAUD ;
4. Présentation de la DBM 1 - 2014 ;
5. Modalités d'organisation des enseignements et d'évaluation des connaissances, calendriers universitaires rentrée 2014 ;
6. Demandes de renouvellement et/ou créations de DIU/DU(s) ;
7. Demande de création d'attestations d'études universitaires ;
8. Examen et approbation des articles 2, 9, 10, 11 et 12 du règlement intérieur de l'ESPE ;
9. Questions diverses

DÉBAT EN SÉANCE

La séance est ouverte à 13 heures 45.

Alain BOUVIER indique que l'ordre du jour est important tant qualitativement que quantitativement. Il remercie le président de l'UPEC de sa présence.

POINT N° 1 : INTERVENTION DE LUC HITTINGER : PROJET DE CREATION D'UNE NOUVELLE UNIVERSITE

Luc HITTINGER indique que ce projet de création d'une nouvelle université vise de manière sous-jacente à mieux structurer l'espace Est francilien. A ce stade, le travail effectué à ce sujet n'est pas encore abouti.

Philippe THIARD rappelle que le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 14 février dernier, a donné mandat aux présidents des deux universités de l'Est francilien, de mener une réflexion sur l'hypothèse d'une fusion de leurs établissements.

La création d'une nouvelle université est le résultat d'un processus lancé depuis la mise en place du PRES en 2007. Celui-ci a permis de mener d'ores et déjà un certain nombre d'actions conjointes : les écoles doctorales communes, les réponses aux appels d'offres du PIA, le projet IDEA, etc. Le PRES évoluera vers une communauté d'universités et d'établissements conformément à la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche de juillet 2013. Tel a été le choix fait par l'ensemble des partenaires de l'Est francilien, l'idée étant de disposer d'un pôle universitaire de référence.

De plus, la création d'une nouvelle université permettra de poursuivre le travail engagé avec l'UPEM depuis 2007. Certains projets sont déjà bien avancés, tels que l'École d'Urbanisme de Paris ou l'Institut d'Administration des Entreprises. Ce travail offre également l'opportunité de développer l'enseignement supérieur et la recherche dans l'Est francilien. L'ensemble des sites sera en effet relié par le Grand Paris Express à partir de 2020. Le territoire concerné par le projet couvre près de la moitié de la superficie de l'Île-de-France et représente 25 % de la population francilienne.

Par ailleurs, le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche est depuis 2006 en plein bouleversement, du fait des différentes lois. La loi du 22 juillet 2013, par exemple, prévoit un dispositif de coordination territoriale. La législation tend à promouvoir une plus grande structuration des interlocuteurs.

Une enveloppe globale de 2 Mds d'euros, pour financer des appels d'offres en France, est à prévoir. D'autres appels d'offres, nationaux et internationaux, interviendront.

Enfin, ce projet permettrait de donner une meilleure lisibilité institutionnelle, de bénéficier d'un dispositif de gouvernance plus cohérent, et d'apporter de meilleures opportunités en présentant un projet original dans le monde universitaire. Il permettra également de porter plus facilement des projets pour une amélioration du service public de l'enseignement supérieur de l'Est de Paris. Il présente aussi quelques inconvénients : ce processus engendrera en effet un changement organisationnel important.

Il importe que le projet fasse l'objet d'une large concertation, et ce jusqu'au 27 juin. Cette concertation doit se structurer autour de deux grands axes stratégiques :

- disposer de procédures plus fluides et harmonieuses afin d'améliorer les conditions de travail ;
- proposer une offre de formation de proximité en licence et une offre enrichie de formation en master.

Aude GERBAUD demande comment l'ESPE entend fonctionner dans la mesure où ce projet implique trois communautés d'universités et d'établissements (COMUE) différentes. Elle indique par ailleurs que la FSU est hostile à la COMUE.

Philippe THIARD répond que, lorsqu'un objectif commun existe, il est possible de structurer le travail de chacun.

Aude GERBAUD souhaite savoir si l'ESPE fera partie des membres du conseil de la COMUE et si elle aura une voix.

Luc HITTINGER répond qu'il convient de distinguer les universités, leurs composantes, l'ESPE et les membres fondateurs ou les membres associés. Si toutes ces entités participaient à cette instance, le conseil d'administration représenterait 25 membres, soit 150 personnes. Pour éviter une telle dilution, il a été décidé que les établissements fondateurs, soit six membres, ainsi que le CNRS seraient membres au sein de la COMUE. L'INSERM a souhaité se retirer de son poste de membre fondateur. Pour sa part, l'UPEC représente 50 % des doctorants, la moitié de la masse financière, ainsi que la moitié des publications de la COMUE. Pour autant, l'UPEC ne disposera que d'un seul membre au sein de la communauté.

Colette GUILLOPÉ demande pour quelle raison le CNRS ou l'INSERM seront absents de la communauté.

Luc HITTINGER précise que le CNRS sera membre fondateur de la communauté. De son côté, pour des raisons liées à sa stratégie nationale, l'INSERM a souhaité ne plus être membre d'aucune COMUE.

Alain BERNARD indique que le schéma prévisionnel présenté il y a un an anticipait la suppression des sites de Melun et de Livry-Gargan. Il souhaite savoir si cette question a été remise à plat.

Luc HITTINGER répond qu'il a été question de déménager le site de Melun à Sénart et que des discussions sont en cours quant à la pertinence de maintenir le campus de Livry-Gargan (situé en Seine-Saint-Denis).

Philippe THIARD rappelle que le document examiné, comme tout schéma directeur, est d'abord une projection et non un véritable plan d'action. Ce document se situe, de plus, dans un horizon à long terme (2025) et sera donc nécessairement revu d'ici à cette échéance. Par ailleurs, il observe que les immeubles de l'UPEC sont, pour un certain nombre d'entre eux, en mauvais état. Dès lors, leur rénovation coûtera plusieurs millions d'euros. Une négociation avec les collectivités territoriales, propriétaires de ces immeubles, est cependant possible afin que l'ESPE évolue dans des locaux de meilleure qualité, qui ne pèsent pas déraisonnablement sur le budget de l'Université.

Aude GERBAUD note que les sites dont l'ESPE souhaiterait se séparer seront mieux reliés grâce à la fluidification des transports de l'Est parisien dans les années à venir.

Philippe THIARD explique que la carte présentée s'apparente à un schéma et qu'elle est donc fatalement très simplificatrice. En outre, il souligne que la question des réseaux est essentielle : elle ne concerne pas uniquement les infrastructures de transport mais interroge également les liens, forts ou faibles, de partenariats noués avec les acteurs de l'environnement de l'ESPE. Enfin, la carte ne mentionne pas tous les sites.

Geneviève GUILPAIN indique que, dans la perspective d'un essaimage, il est possible d'imaginer des structures bipolaires. Cette question se pose notamment pour le site de Seine-Saint-Denis.

Luc HITTINGER indique qu'il souhaitait, pour l'essentiel, partager un certain nombre d'éléments. Il signale qu'un site Internet permet de soumettre de nouvelles propositions liées au projet de nouvelle université.

POINT N° 2 : MISE AU VOTE POUR APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 6-03-14

Elisabeth BAUTIER conteste les propos qui lui sont prêtés en page 5 de ce procès-verbal.

Alain BOUVIER en prend bonne note.

Alain BERNARD souhaite apporter une modification relative à la page 3 du document. Contrairement à ce que mentionne le compte rendu, Alain BERNARD indique avoir déclaré que les autres sites permettraient de mener à bien les missions définies par le projet académique de formation et que les partenaires de l'ÉSPÉ étaient conduits à intervenir sur d'autres sites, ceux des universités partenaires et du rectorat. Il formule également une remarque sur la page 5 au sujet des incohérences géographiques. Sur ce point, il a en réalité souligné qu'il était cohérent que la formation ait lieu sur les sites des partenaires. Il propose par conséquent une nouvelle formulation : « *si les sites de formation sont distribués pour certaines formations et notamment le second degré, ce qui est nécessaire pour la viabilité de la plateforme de formation et celle du travail des formateurs, cette complexité implique parfois des incohérences* ». Enfin, Alain BERNARD souhaite préciser ses propos sur la précarité subie par les étudiants et propose dans ce sens la formulation suivante : « *dans la mesure où certains étudiants sont précarisés, il convient de le prendre en compte* ».

Sous réserve des remarques formulées en séance, le procès verbal de la réunion du 06-3-14 est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention.

POINT N° 3 : POINT SUR LES ENJEUX DU NUMERIQUE : INTERVENTIONS DE MONSIEUR CLAUDIO CIMELLI ET MONSIEUR PASCAL RIBAUD

Alain BOUVIER rappelle que les membres du conseil de l'ÉSPÉ ont souhaité qu'un sujet de fond soit abordé lors de chacune de ses réunions. Ce point, aujourd'hui, porte sur les usages du numérique.

Claudio CIMELLI indique que ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi de refondation de l'école de la République. Cette loi vise à la fois à enseigner le numérique et à enseigner par le numérique ainsi qu'à créer un grand service public du numérique.

L'inspection générale a produit plusieurs rapports sur ces sujets depuis 2007. Chacun de ses rapports souligne les insuffisances de la France en matière de maintenance d'équipement. Par ailleurs, selon une enquête de l'IFOP de 2013, les parents se montrent légèrement plus négatifs sur les effets du numérique que ne l'est la réalité. De leur côté, les élèves de collège et de lycée disposent dans leur grande majorité d'un ordinateur et d'une tablette numérique. De même, dès le collège, environ 70 % des élèves disposent d'un smartphone. Or ces élèves utilisent leur smartphone chez eux mais aussi en classe. De plus, ils vont très certainement « apprendre à apprendre » toute leur vie. Les y préparer est donc nécessaire.

Un changement de posture de l'enseignant est également indispensable car ce dernier se trouve désormais à côté des élèves et non en face de la classe. En outre, il s'avère nécessaire d'optimiser le temps de l'élève, avec des moments globaux de synthèse. Désormais, tout ne se fait pas dans la classe. Il importe de réfléchir à ce qui se passe également en dehors de la classe et de repenser, par exemple, le rôle du documentaliste, voire de réinventer les CDI.

Le programme comporte plusieurs champs d'action : organiser le travail pédagogique, utiliser des espaces de travail, intégrer les enjeux de la *literacy*. Les principes de la formation consistent à favoriser le changement à partir d'un travail de proximité sur la formation continue habituelle et à promouvoir une meilleure façon de conduire le changement en encourageant le travail par cercles concentriques.

Six axes sont à développer : le pilotage stratégique, l'accès aux ressources, la citoyenneté, l'évolution pédagogique, les équipements et les infrastructures.

Pascal RIBAUD indique en préambule qu'il représente le président TROUSSEL du conseil général de Seine-Saint-Denis. L'article 23 de la loi dite de refondation de l'école de la République a induit une véritable révolution pour le Conseil général de Seine-Saint-Denis tant ces dispositions ont bouleversé les organisations.

Pascal RIBAUD rappelle que le département de Seine-Saint-Denis a déjà mis en œuvre un plan numérique. Le département entend continuer à équiper les collèges. A l'avenir, il projette de mettre ainsi à disposition un ordinateur pour quatre élèves d'ici 2015 puis un ordinateur pour deux élèves d'ici 2020. En revanche, le Conseil général a cessé d'équiper les familles.

Toutes les machines qui seront livrées dans douze collèges du département choisis en lien avec le rectorat seront équipées de logiciels déterminés par le corps des inspecteurs. Dans les collèges du département, la taille des classes a naturellement été revue.

Monsieur RIBAUD évoque ensuite la prise en charge, à partir du 8 juillet au soir, de la maintenance générale de 26 000 ordinateurs dans le département. Le Conseil général reprend en effet cette maintenance en totalité conformément à la loi. Le souhait unanime des élus de Seine-Saint-Denis a été d'exercer cette compétence à partir de septembre 2014 dans tout le département.

Des discussions entre le Conseil général, qui achètera du matériel informatique à hauteur de plusieurs millions d'euros, et les sociétés du secteur (Apple, Lenovo, Microsoft, Hewlett Packard) sont en cours. Il est exclu que cette opération soit hors de prix pour le département de Seine-Saint-Denis. A cet égard, la Banque européenne d'investissement participera au financement de ces achats.

Le Conseil général de Seine-Saint-Denis, enfin, votera en octobre 2014 la poursuite d'un schéma important marqué par la création de 7 nouveaux collèges. Les 40 élus de Seine-Saint-Denis ont adopté en effet une stratégie d'éducation scolaire axée sur le numérique.

Alain BOUVIER remercie les deux intervenants et ouvre la discussion.

Geneviève GUILPAIN estime que le numérique sera davantage un outil que le principe même du changement, contrairement à ce qui a pu ressortir de la présentation du Conseil général. L'écriture collaborative peut en fournir un exemple. Geneviève GUILPAIN s'interroge donc sur l'importance accordée à la formation au numérique en tant que tel, dans la mesure où le rôle de ce dernier est indissociable d'une réflexion sur la pédagogie.

Anne-Marie CHARTIER rappelle l'existence d'un logiciel qui permet de mesurer dès l'école primaire la performance des élèves. Ce logiciel est très apprécié des parents, à tel point qu'il est malheureusement devenu une fin en soi. Elle affirme être ouverte aux processus d'intelligence collective mais souligne que ces processus devront éviter ce type d'écueils.

Alain BERNARD invite les membres du Conseil à une extrême prudence sur la politique d'investissement dans le numérique dans l'enseignement supérieur. En outre, il importe, selon lui, de créer des liens avec des projets en gestation, notamment au niveau des collèges, pour développer des formations en dernière année de Master associées aux projets des établissements du secondaire.

Elisabeth BAUTIER souligne qu'il ne suffira pas de mettre un ordinateur à disposition de chaque élève pour résorber les inégalités d'accès au numérique. Elle ajoute qu'il conviendra d'attirer l'attention des enseignants en formation sur les difficultés liées au travail avec le numérique. Par ailleurs, elle observe que l'enseignement à distance produit davantage d'échecs dans les classes populaires qu'ailleurs et ne fait qu'aggraver les inégalités d'accès à l'éducation.

Didier DELMOND signale l'existence de plusieurs vols de matériel informatique. Les établissements sont ainsi confrontés à des difficultés pour sécuriser ce matériel.

Pascal RIBAUD indique que son rôle consiste à sensibiliser les élus à la nécessité de modérer les dépenses et d'éviter les achats « impulsifs » de technologie. Il confirme que le vol de matériel informatique constitue bien une réalité, ce qui conduit le Département à négocier un taux supérieur d'assurance avec la MAIF.

Brigitte MARIN souligne que le rôle du COSP, le Comité d'orientation scientifique et pédagogique, sera déterminant.

POINT N° 4 : PRESENTATION DE LA DBM 1 - 2014

Françoise ANQUETIL indique que l'examen des comptes fait apparaître une dotation de crédit, en 2014, de 548 000 euros. Le budget est ainsi de l'ordre de 4 millions d'euros, contre un budget initial de 4,5 millions. Cette variation est en majeure partie due au fait que les opérations de facturation interne ne doivent plus être prises en compte dans le budget, ni en recettes ni en dépenses.

Du côté des recettes, une diminution de la dotation est à noter dès lors que l'UPEC n'inscrit plus au budget de l'ÉSPÉ les crédits relatifs au paiement en interne de certaines dépenses. Une augmentation des recettes propres de 63 000 euros est à signaler en raison de l'augmentation du montant des droits d'inscription.

Le montant des dépenses est en baisse de 734 000 euros. Cette diminution est liée, pour 200 000 euros, à la baisse des facturations internes relatives au personnel. Il convient de noter la hausse des crédits d'enseignement et de recherche de 130 000 à 476 000 euros, dont 14 131 euros constituent des investissements. Cette hausse des crédits correspond à l'achat de matériel bureautique et informatique afin d'équiper l'ensemble des sites.

Alain BOUVIER soumet au vote cette DBM.

La DBM est adoptée par 21 voix pour et 1 abstention.

POINT N° 5 : MODALITES D'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET D'EVALUATION DES CONNAISSANCES, CALENDRIERS UNIVERSITAIRES RENTREE 2014

Benjamin MOIGNARD indique que l'ÉSPÉ a ouvert en master 2 un parcours CPE et un parcours Cadre en éducation. La démarche poursuit deux objectifs : permettre aux étudiants qui n'ont pas obtenu le concours de disposer d'un M2 et ouvrir et développer l'offre de formation aux cadres en éducation.

Alain BERNARD signale qu'il lui a été difficile de faire son travail de représentant correctement dans la mesure où les dossiers fournis s'avèrent très épais. Dès lors, il préférerait disposer de synthèses.

Brigitte MARIN reconnaît que les collègues ont dû travailler dans l'urgence.

Alain BERNARD souligne que si les intervenants disposaient de notes de synthèse, il deviendrait possible de conduire des débats sur le fond. Cette consigne gagnerait à être appliquée dans les deux années à venir.

Alain BOUVIER en convient.

Aude GERBAUD souhaiterait également disposer d'une note synthétisant les débats qui ont lieu dans chacune des instances. Elle fait part du malaise ressenti par les collègues enseignants à propos des modalités d'évaluation.

Alain BOUVIER indique qu'il a souhaité que les comptes rendus de toutes les instances soient systématiquement et le plus rapidement possible envoyés au personnel.

Geneviève GUILPAIN annonce qu'elle s'abstiendra lors du vote.

Jacques CRINON fait remarquer que le vote ne porte pas sur les maquettes mais sur les modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Soit il importe de revoir ces modalités, soit il convient de recourir à des éléments synthétiques.

Elisabeth BAUTIER demande s'il serait possible de connaître en amont du vote les crédits définitivement validés.

Colette GUILLOPÉ assure que les élus se montrent très vigilants, lorsqu'ils examinent des DU, aux incidences financières de leurs décisions.

Alain BERNARD ajoute que le Conseil n'est pas une instance comme les autres. Les intervenants sont des experts, notamment sur la correspondance entre les modalités de contrôle des connaissances, de l'organisation de la formation et de l'atteinte des objectifs qui sont fixés pour chaque formation.

Alain BOUVIER propose au Conseil d'approuver les dispositions présentées sous réserve qu'elles n'aient pas d'incidence financière.

Elisabeth BAUTIER souligne qu'une telle décision aura nécessairement une incidence financière.

Brigitte MARIN observe que Xavier PONS n'est pas présent. Or celui-ci a indiqué que ces dispositions ne soulevaient aucun débat dès lors que leur faisabilité restait identique.

Alain BOUVIER soumet le point examiné aux votes.

Le point est adopté par 21 voix pour et 1 abstention.

Jacques CRINON indique que la maquette du master MEEF a été révisée à la marge. Un changement de semestre, pour un ECUE, est à signaler.

Brigitte MARIN demande si la maquette est satisfaisante en termes de soutenabilité.

Jacques CRINON répond par l'affirmative. La principale modification du contrôle des connaissances, par rapport à cette année, concerne la compensation entre semestres abandonnée en accord avec la DEVE, pour répondre à un problème technique dans le cas des étudiants bénéficiant de VAP.

Aude GERBAUD souligne la nécessité de diffuser le contenu des débats qui ont présidé à l'adoption de la maquette pédagogique. Elle regrette en effet de se prononcer sur une maquette sans connaître la teneur de tels débats.

Alain BERNARD observe que des disparités extrêmement profondes dans les méthodes d'évaluation existent, les équipes pédagogiques étant très différentes.

Alain BOUVIER soumet la maquette pédagogique aux votes.

La maquette est adoptée à la majorité (4 abstentions, deux votes défavorables).

Florence DIBOS indique qu'elle manque d'informations sur les Master 1 et les Master 2.

Brigitte MARIN fait observer que le dossier suivant concerne le Master 2nd degré technologique et professionnel.

16h30 : Alain BOUVIER indique que, devant partir pour pendre un train, il cède la présidence du Conseil à Elisabeth BAUTIER.

Patrick LE PIVERT demande si l'ÉSPÉ délivre deux masters, l'un technologique et l'autre professionnel.

Brigitte MARIN indique que les deux masters seront présentés séparément mais feront l'objet d'un même vote, afin que l'ÉSPÉ respecte le cadre des missions définies par le ministère.

Sophie CANAC souligne la complexité du dossier : celui-ci recouvre 13 projets de parcours de formation dans quatre universités différentes de l'académie, ce qui entraîne une forte charge de travail. Elle préconise que les étudiants qui échouent au concours puissent préparer à nouveau ce dernier en suivant un M2 doté d'unités d'enseignements supplémentaires.

Elisabeth BAUTIER demande si des contacts ont été pris avec les différents responsables.

Sophie CANAC le confirme.

Elisabeth BAUTIER observe que tous les partenaires devront aboutir à un accord définitif sur le plan financier pour l'ensemble des contrats.

Françoise DIBOS évoque les contraintes budgétaires tout en soulignant qu'il est possible de réallouer les moyens.

Antonio RODRIGUEZ aborde la mise en place d'un nouveau Master. Chaque université devra choisir de participer ou non aux formations proposées. Une concertation est en cours afin de rapprocher les formations de disciplines distinctes.

Jean-Michel MALLARD confirme que la question de la soutenabilité financière est tout à fait importante. Or les représentants du Conseil de l'ÉSPÉ ne disposent pas d'informations « stables » sur les dépenses et sur les recettes.

Elisabeth BAUTIER réaffirme que les membres du Conseil ne se prononcent pas sur les maquettes mais sur les modalités d'évaluation.

Colette GUILLOPÉ rappelle que les maquettes des Masters MEEF dépendent des universités qui les portent. Elle demande si, par conséquent, tout est financé ou non par les universités.

Alain BERNARD attire l'attention sur un article qui concerne la commission financière de l'ÉSPÉ et qui doit être modifié au regard de ce qui vient d'être dit. Cet article porte en effet sur le seul budget interne alors qu'il devrait aussi aborder la question du budget global qui est présenté dans le document d'orientation politique et budgétaire.

Elisabeth BAUTIER indique que le Conseil procédera au vote des modalités d'organisation et d'évaluation du Master MEEF 2nd degré. Elle demande à quel moment la première année sera validée.

Sophie CANAC répond que la date retenue est celle du prochain conseil.

Un intervenant souligne que les documents communiqués aux membres du Conseil laissent supposer que l'évaluation des compétences linguistiques passe uniquement par des épreuves écrites.

Elisabeth BAUTIER partage cette interprétation. En effet, les universités ne sont pas en mesure de faire passer un oral à chacun de leurs étudiants. Elle souligne que, pour autant, dans son université, les compétences en langues sont évaluées pendant les cours tout au long de l'année. Elle souhaite voir le point approuvé.

Le point est adopté par 18 voix et 4 abstentions.

Elisabeth BAUTIER signale qu'il reste à valider le calendrier universitaire. Elle indique que le tronc commun du Master MEEF a lieu pendant les vacances de la Toussaint, ce qui n'est pas nécessairement très heureux.

Jacques CRINON demande si Madame BAUTIER fait référence aux troncs communs aux 1 et 2nd degrés.

Elisabeth BAUTIER le confirme.

Jacques CRINON note que le choix des vendredis de tronc commun est très délicat : il est nécessaire de trouver des périodes qui conviennent à tous les étudiants, notamment à ceux qui doivent effectuer un stage.

Elisabeth BAUTIER souhaite mettre aux voix le calendrier universitaire.

Jacques CRINON propose que le calendrier ne soit adopté que sous réserve que les dates des concours soient conformes aux hypothèses qui ont été formulées.

Elisabeth BAUTIER s'associe à cette proposition.

Sophie CANAC indique que l'ÉSPÉ prépare ses étudiants à treize concours différents et qu'il est par conséquent impossible de voter sur un calendrier unique.

Elisabeth BAUTIER met aux voix le calendrier universitaire.

Sous réserve que les dates des concours soient identiques aux hypothèses initiales, le calendrier universitaire est adopté par 18 voix pour et 4 abstentions.

Pascal RIBAUD précise les raisons de son abstention : il s'étonne que les compétences linguistiques ne soient pas évaluées par des sessions orales.

Brigitte MARIN explique que les collègues qui ont produit ces documents ont travaillé dans des conditions difficiles afin de tenir les délais. Ces documents peuvent donc être améliorés.

Jacques CRINON indique que la production de ce calendrier répond à une demande de l'université et à un besoin d'information des étudiants. Les étudiants en M1 qui travaillent pour financer leurs études peuvent ainsi mieux s'organiser.

Aude GERBAUD observe que les étudiants ne devraient pas suivre des cours au moment des vacances scolaires dès lors qu'ils sont fonctionnaires-stagiaires.

Un intervenant souligne l'existence d'une interruption de l'alternance pendant les vacances scolaires.

Geneviève GUILPAIN entend bien que les règles existantes s'imposent. Cependant, rien ne saurait imposer aux membres du Conseil de l'ÉSPÉ de se prononcer sur des points dont ils ne connaissent ni les tenants ni les aboutissants.

Elisabeth BAUTIER estime qu'il ne revient pas au Conseil de résoudre ce type de questions. En revanche, le COSP pourrait être saisi de cette question.

Alain BERNARD considère que les schémas synoptiques améliorés sont intéressants, notamment pour les étudiants. Ces documents indiquent en effet les objectifs de chaque UE et précisent les démarches qui seront suivies pendant l'ensemble du cours.

Jacques CRINON indique que la question de l'interruption des cours à l'ÉSPÉ s'est posée. Les étudiants ont besoin de se reposer pendant les vacances scolaires. La solution retenue à ce stade consiste à ne pas imposer des cours aux étudiants de M2 pendant les vacances scolaires.

POINT N° 6 : DEMANDES DE RENOUELEMENT ET/OU CREATIONS DIU/DU(S)

Benjamin MOIGNARD aborde le diplôme universitaire de Cadre en éducation populaire. Le lancement de ce projet est lié au développement de l'offre de formation sur les nouveaux métiers de l'éducation, hors enseignants. Cette offre de formation se veut adaptée aux réalités et aux préoccupations des collectivités locales et des associations présentes dans l'Est de Paris.

Ce projet de formation se veut plus large qu'un DU ordinaire, à destination des cadres en formation populaire, mais bel et bien un diplôme permettant d'exercer plus largement dans les nouveaux métiers de l'éducation, d'où le lien avec le Master MEEF 3. La mention 3 du Master MEEF conduit en effet les étudiants, au-delà du seul métier de CPE, à s'inscrire dans des formations plus spécifiques de Cadre en formation populaire.

La création de ce DU s'inscrit dans le cadre d'un partenariat noué avec la Fédération régionale d'Ile-de-France des Maisons de la Jeunesse et de la Culture, qui recouvre une centaine d'associations intervenant dans l'accueil des jeunes et des familles, notamment issus de milieux populaires, autour d'un projet d'émancipation par la culture. Une convention a en effet été signée entre cette fédération et l'université de Paris-Est-Créteil le 17 mars 2004. Ce projet de DU est financé par un dispositif de formation « Uniformation », organisme de formation spécialisé dans le secteur de l'économie sociale, l'idée étant de financer des formations destinant les étudiants à la direction des structures éducatives telles que les MJC.

La formation durerait 10 mois, avec un volume horaire en présentiel de 483 heures.

Les contenus sont tout à fait cohérents avec ceux du Master MEEF 3e mention. Il s'agit de mutualiser certaines séquences de formation pour rassembler les futurs CPE et les cadres en éducation populaire, qui seront conduits à travailler ensemble dans leurs futures activités professionnelles.

Ce projet présente trois enjeux : valider l'existence de formations allant au-delà du seul métier de cadre en éducation populaire ; maintenir un lien avec les structures telles que les MJC sur un bassin d'emplois très riche ; d'offrir une solution alternative aux candidats malheureux au concours, très sélectif, de CPE.

Alain BERNARD regrette que le développement de nouvelles formations diplômantes ne soit pas plus largement connu des collègues de l'ESPE. De nombreux collègues aimeraient en savoir davantage sur ce point.

Jacques CRINON souligne que trois journées par an sont organisées à l'ÉSPÉ en l'absence d'étudiants, de façon à ce que les enseignants puissent travailler ensemble. Le contenu des diplômes tels que celui-ci pourrait être présenté lors de ces journées.

Brigitte MARIN en prend bonne note. Benjamin MOIGNARD pourrait procéder à une nouvelle présentation de ce DU lors de la première journée académique, qui aura lieu le 2 octobre prochain.

Elisabeth BAUTIER propose de passer au vote.

La création du DU Cadre en éducation populaire est approuvée à l'unanimité.

Elisabeth BAUTIER souhaite que le Conseil aborde la création d'un deuxième diplôme, sous la responsabilité de Thérèse ROBIN.

Thérèse ROBIN précise qu'elle présente en réalité une demande de renouvellement, celle-ci portant sur le DU Enseigner une discipline non linguistique en anglais ou en allemand. Le DU a connu l'an passé une montée en puissance. Cette année, contrairement aux années suivantes, le DU a pu être ouvert aux germanistes et non aux seuls anglicistes. Les besoins en salles ont entraîné des charges budgétaires supplémentaires. Les enseignants participant à ce DU sont toutefois enthousiastes.

La maquette de renouvellement indique que chaque semestre comporte deux modules. Les modules 1 et 3, qui sont des modules linguistiques, sont cohérents entre eux de même que les modules 2 et 4, qui sont des modules plus spécifiques. Un certain niveau linguistique de départ sera attendu des étudiants pour l'accès à ces modules.

Aude GERBAUD fait part d'une demande émanant des collègues qui animent ce DU : ceux-ci s'étonnent que, dans ce cadre, des TP soient organisés plutôt que des TD. Pour leur part, ils demandent que le DU soit organisé en TD. Aude GERBAUD demande si les TD et les TP sont payés de la même façon.

Jean-Michel MALLARD répond par la négative.

Elisabeth BAUTIER souhaite connaître les raisons du caractère annuel du renouvellement.

Thérèse ROBIN répond que ce rythme est imposé par les contraintes existantes.

Elisabeth BAUTIER propose de passer au vote.

La demande de renouvellement du DU Enseigner une discipline non linguistique en anglais ou en allemand recueille un avis favorable à l'unanimité.

Karine GROS indique que le DU Référent handicap a été mis en place avec l'UPEM et se veut une réponse aux préoccupations portées par la loi de 2005 sur le handicap. Ce DU répond, après une étude de marché, à des besoins au niveau national. Il s'adresse à des stagiaires en formation initiale comme continue.

Il comporte, pour un semestre courant de janvier à juin, cent heures de formation en présentiel. L'inscription aura lieu à l'UPEC. L'organisme porteur est l'ÉSPÉ de Créteil. Le public ciblé est composé de gestionnaires, de CPE, de chefs d'établissements ou encore de personnes issues du monde associatif, d'étudiants, de personnes en recherche d'emploi.

De nombreuses réunions rassemblant les personnes qui interviennent dans l'organisation de ce DU ont été organisées. Des organismes comme l'AGEFIPH ainsi que des entreprises telles que Thalès et Cap Gemini sont intervenus.

Les tarifs sont de 255 euros en formation initiale, de 2254 euros en formation continue s'il y a prise en charge par l'employeur et de 1754 euros en formation continue s'il y a prise en charge par le stagiaire.

Par ailleurs, l'AMUE organisera en juin un événement sur le handicap dans l'enseignement supérieur et la recherche.

De son côté, le CNAM propose une licence professionnelle Handicap et non un DU. Aucun DU Handicap, hormis celui proposé par l'ÉSPÉ, n'existe en Ile-de-France. Des établissements situés en province proposent en revanche ce type de formations.

Elisabeth BAUTIER note que l'existence du Master Handicap de Paris 8 n'a pas été mentionnée.

Karine GROS signale que Dominique ARCHAMBAULT, de l'université Paris 8, apporte son soutien à l'ÉSPÉ dans la création du nouveau DU Référent handicap.

Geneviève GUILPAIN demande des précisions sur le financement du DU, qui constitue une formation relativement lourde.

Karine GROS répond que le responsable ASH au niveau de l'ÉSPÉ et de l'UPEC suit le projet depuis 2009.

Elisabeth BAUTIER demande si le projet apportera un gain ou constituera un coût pour la composante.

Raymond HÉON indique que le solde s'établit à 400 euros c'est-à-dire à l'équilibre budgétaire.

Jacques CRINON rappelle que l'équilibre budgétaire est assuré dès lors que vingt personnes au moins participent à la formation. Cet équilibre devrait donc être atteint facilement.

Karine GROS le confirme. Elle ajoute que la discussion avec Thalès a permis d'identifier un intervenant qui pourrait participer au projet. Des entreprises comme Thalès et Cap Gemini jouent un rôle important : elles interviennent en effet lors de la production de la maquette pédagogique du DU, pendant la formation ainsi que pendant l'évaluation. Ces entreprises, en outre, souhaitent aider l'ESPE sur le plan financier.

Raymond HÉON indique que le projet vise également un rapprochement avec le CNRS, Thalès ou Cap Gemini, lesquels sont bien implantés dans le paysage du handicap.

Aude GERBAUD demande si, en cas de déséquilibre, il sera possible d'accueillir de nouveaux stagiaires.

Karine GROS répond que l'ÉSPÉ fera alors appel à ses partenaires comme Thalès et Cap Gemini pour l'aider à ouvrir la formation.

Elisabeth BAUTIER suggère que la création de ce diplôme soit votée sous réserve que celui-ci se situe à l'équilibre financier, de façon à ne pas imputer les crédits de l'ÉSPÉ.

La création du DU Référent handicap est approuvée sous réserve que celui-ci se situe à l'équilibre financier 22 voix pour et 1 abstention.

Geneviève GUILPAIN explique qu'elle s'est abstenue en raison de l'absence du président du Conseil et en raison du dossier pas totalement convainquant. Elle propose de reporter ce vote à la prochaine réunion du Conseil de l'ÉSPÉ.

Alain BERNARD indique que les annexes ne modifient pas le contenu du document examiné par le Conseil de l'ÉSPÉ. Il serait toutefois possible de voter sur le principe des annexes.

POINT N° 7 : DEMANDE DE CREATION D'ATTESTATIONS D'ETUDES UNIVERSITAIRES

Jacques CRINON indique que le ministère demande à l'ÉSPÉ que tous les reçus au concours bénéficient d'une formation. La question qui s'est posée pour l'ÉSPÉ est celle des modalités d'inscription de ces étudiants à l'université. D'où les trois propositions d'AEU correspondant aux trois mentions du Master MEEF. Au niveau du second degré, des UE, particulièrement liées à la professionnalisation, et selon les termes de l'arrêté ministériel, ont été redessinées à partir des UE du Master. Des enseignements linguistiques et des TICE ont également été ajoutés conformément aux orientations définies par l'arrêté ministériel. Des modules optionnels, enfin, ont été mis en place afin que les étudiants puissent assister à des formations adaptées à leurs besoins individuels.

Milena LAMBERT demande qui paiera les frais d'inscription.

Jacques CRINON répond que le ministère abondera le budget de l'université à hauteur du nombre de ces étudiants. Le système sera identique à celui en vigueur actuellement pour les boursiers.

Elisabeth BAUTIER observe que le Conseil est en train d'examiner quatre projets de diplômes. Elle demande si les intervenants souhaitent passer au vote.

Benjamin MOIGNARD souligne la nécessité que ces AEU puissent se conclure par la rédaction d'un mémoire de qualité.

Elisabeth BAUTIER demande si le secondaire général est le seul domaine dans lequel les étudiants sont invités à réaliser un mémoire.

Sophie CANAC indique que le dispositif des autres formations est plus léger dès lors que les étudiants concernés ont déjà réalisé un mémoire pour leur M2.

Elisabeth BAUTIER demande si les intervenants sont favorables au M2 tel qu'il existe.

Benjamin MOIGNARD indique que le débat a été animé au sein de l'équipe.

Alain BERNARD souligne la différence existant entre un AEU et le Master MEEF. Il lui semble essentiel de conserver la spécificité du Master MEEF.

Sophie CANAC indique que l'absence de mémoire dans le cadre des AEU obéit à des logiques budgétaires mais tient aussi au fait que la véritable formation délivrée par l'ÉSPÉ est le Master. Très peu d'étudiants sont en définitive dispensés de produire un mémoire.

Benjamin MOIGNARD assure comprendre les craintes liées à la nécessité de conserver les spécificités du Master MEEF et d'en renforcer l'attractivité. Il est possible pour autant que les étudiants ne choisissent pas l'AEU plutôt que le Master.

Patrick LE PIVERT fait part de ses interrogations sur le positionnement de l'AEU, spécifique, par rapport au Master 2. Sa question porte plus précisément sur le volume d'heures proposées. Il indique que le sujet a été évoqué brièvement dans les académies de Paris et de Versailles : les effectifs d'étudiants de l'académie de Paris vont doubler, voire tripler. Les étudiants de l'ÉSPÉ seront fonctionnaires stagiaires, et si affectés à l'académie de Créteil, ils relèveront de l'ÉSPÉ de Créteil et non de Paris.

Jacques CRINON indique que la proposition consiste bien à ce que cette AEU soit une AEU ÉSPÉ et UPEC : ainsi, les charges afférentes relèveront de l'ÉSPÉ Créteil. Une contribution du ministère sera également nécessaire.

Elisabeth BAUTIER demande s'il ne conviendrait pas plutôt d'alerter le président de l'UPEC afin qu'il informe le ministère de la situation.

Jacques CRINON affirme que si les financements nécessaires ne sont pas débloqués, il conviendra de ne pas ouvrir la formation.

Elisabeth BAUTIER indique que si cette alerte figure sur les documents, elle peut au moins être répercutée en direction des autres conseils.

Milena LAMBERT demande si des charges financières supplémentaires pèseront sur les étudiants.

Jacques CRINON répond par la négative.

Patrick LE PIVERT signale que l'ÉSPÉ est en train de réfléchir à une solution au niveau administratif afin de respecter ce principe.

Elisabeth BAUTIER annonce que, dans ces conditions, aucun vote n'aura lieu sur ce diplôme et remercie Patrick LE PIVERT de sa vigilance.

Elisabeth BAUTIER propose d'approuver les semestres S3 et S4, mais pas les semestres S1 et S2, lesquels comportent des erreurs qui devront être indiquées aux responsables de la maquette pédagogique. Elle propose au Conseil de se prononcer sur l'ouverture des cursus sous réserve du financement de leurs formations.

Alain BERNARD donne lecture du texte de la rectrice en date du 8 avril 2014, versé au dossier : « *Un mécanisme spécifique sera mis en place pour compenser aux établissements d'enseignement supérieur l'exonération des droits d'inscription des élèves fonctionnaires-stagiaires quelle que soit leur situation* ».

Elisabeth BAUTIER demande si les membres du Conseil acceptent de voter globalement ces attestations.

Les attestations présentées sont adoptées à l'unanimité.

POINT N° 8 : EXAMEN ET APPROBATION DES ARTICLES 2, 9, 10, 11 ET 12 DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ÉSPÉ

Geneviève GUILPAIN estime déraisonnable d'examiner ce point important aussi tardivement dans la journée.

Brigitte MARIN reconnaît que la journée est bien avancée mais demande néanmoins aux membres du Conseil de produire un effort supplémentaire.

Elisabeth BAUTIER considère qu'il est difficile d'aborder la nouvelle rentrée universitaire sans avoir traité ce point de l'ordre du jour.

Compte tenu de l'heure tardive, de la réunion prochaine du COSP et de la nécessité d'engager les travaux sur la recherche, il est décidé de traiter les articles 9 et 12.

Article 12 : le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP)

Elisabeth BAUTIER rappelle que les modifications envisagées du règlement intérieur sont connues de longue date. De plus, le COSP se réunit le 3 juin. L'article 12 concernant le COSP est mis au vote.

L'article 12 du règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Article 9 : la Mission Recherche

Françoise DIBOS souhaite au nom de l'université Paris 13 que l'IREM apparaisse dans le texte : il appartient bien en effet à l'académie de Créteil.

Brigitte MARIN confirme que le sujet de l'IREM est une question importante et qu'Alain BOUVIER est fortement impliqué dans ce domaine.

Françoise DIBOS estime par ailleurs que l'expression « *docteurs et enseignants chercheurs de l'ESPE* » constitue une formule très restrictive.

Elisabeth BAUTIER confirme que le texte vise en effet les seuls docteurs et enseignants-chercheurs de l'ÉSPÉ.

Geneviève GUILPAIN propose de modifier la formule « *tout enseignant-chercheur engagé à l'ÉSPÉ* » en « *tout enseignant-chercheur engagé dans la recherche* ».

Alain BERNARD invite l'assistance à prendre connaissance du quatrième tiret du premier paragraphe.

Brigitte MARIN donne lecture de ce passage : « *la structuration de projet de recherche en éducation au sein de l'ÉSPÉ, par le biais d'appels à projet internes, pour la mission recherche (...) tout enseignant-chercheur appartenant à l'un des laboratoires des universités partenaires peut répondre en tant que porteur à un appel à projet de la mission recherche et bénéficier d'un soutien financier et/ou logistique de l'ÉSPÉ* ».

Geneviève GUILPAIN souligne qu'il est ici proposé d'élargir le dispositif à tout enseignant-chercheur engagé dans la recherche.

Alain BERNARD émet une proposition d'amendement visant à substituer, à la mention « *tout enseignant-chercheur* », la formule « *tout enseignant* ».

Elisabeth BAUTIER propose que soit conservée la formulation « *rattaché à un laboratoire* ».

Brigitte MARIN précise que le changement se situe sur la page 3 à l'article 9-1 (alinéa 4).

Jacques CRINON indique que l'idée consisterait à offrir un point d'attache à des enseignants qui ne sont pas encore des enseignants-chercheurs et qui ne sont pas rattachés à un laboratoire.

Françoise DIBOS demande si le vote de la Mission recherche, dès aujourd'hui, est vital pour l'ÉSPÉ.

Elisabeth BAUTIER souligne que les crédits des projets de recherche sont théoriquement financés par les universités. Les personnes concernées se trouveront nécessairement en concurrence avec l'ensemble des enseignants-chercheurs.

Françoise DIBOS indique que, de ce point de vue, une virgule rend incompréhensible un passage du texte. Elle lit le passage en question : « *en s'appuyant sur les laboratoires partenaires, des universités impliquées* ».

Brigitte MARIN reconnaît que cette virgule constitue une faute de syntaxe.

Alain BERNARD souligne que la mention « *des universités impliquées* » n'apporte rien au texte et devrait être supprimée. Il pourrait être écrit : « *en s'appuyant sur les laboratoires partenaires, c'est-à-dire les laboratoires dans lesquels sont insérés des doctorants et des enseignants-chercheurs de l'ESPE* ». Il propose également un amendement supplémentaire qui consisterait à ajouter à la phrase précédemment lue le passage ci-après : « *ainsi que sur les associations, instituts ou organisations qui contribuent dans l'académie à la recherche ou aux recherches actions sur des questions de formation et d'enseignement* ».

Sophie CANAC demande s'il est possible de remplacer, au 4^{ème} alinéa de la ligne 3, la mention « *les quatre universités* » par « *les universités* ».

Alain BERNARD attire l'attention sur le 3^{ème} alinéa : « *veiller à la cohérence du profil recherche des enseignants-chercheurs de l'ÉSPÉ et à leur intégration dans le laboratoire des universités* ». Il propose de retirer la mention « *des universités* » et de finir la phrase par « *laboratoire partenaire pertinent* »

Elisabeth BAUTIER souligne que la démarche serait contraire à la ligne générale de l'ÉSPÉ.

Françoise DIBOS estime que le texte situé au bas de la page 4 n'a aucune signification.

Brigitte MARIN propose de retirer ce passage du règlement intérieur.

Aude GERBAUD s'interroge sur la pertinence du 3^{ème} tiret du 9-1 de la page 3. Elle craint que la notion de « *cohérence du profil recherche* » ne coupe l'accès à l'ÉSPÉ aux chercheurs engagés dans les questions d'éducation mais qui appartiennent à des laboratoires dont ce n'est pas la spécialité.

Brigitte MARIN note que le texte mentionne la nécessité de « *Veiller à la cohérence du profil recherche des postes d'enseignants chercheurs de l'ÉSPÉ à leur intégration dans les laboratoires des universités* ». Elle demande quel est le point qui pose ici question.

Aude GERBAUD souhaite savoir si les laboratoires mentionnés par l'extrait devront tous être des laboratoires partenaires de l'ÉSPÉ.

Elisabeth BAUTIER indique qu'une formulation floue a délibérément été retenue afin d'ouvrir le champ des laboratoires concernés, qu'ils soient ou non spécialisés dans l'éducation.

Alain BERNARD lit le 3^{ème} alinéa de l'article 9-4 : « *Ces enseignants-chercheurs sont spécialistes des différentes sections CNU dans la recherche en éducation* ». Il propose de préciser « *différentes CNU dans la recherche en lien avec l'éducation et en lien avec l'éducation et avec les missions de l'ÉSPÉ* », ce qui permettrait d'ouvrir le champ d'accès aux postes d'enseignants-chercheurs.

Geneviève GUILPAIN renvoie à l'article 9-2 relatif aux contributions financières de chacune des universités impliquées. Certains enseignants de l'ESPE se sont demandé si des contributions financières fléchées vers l'ÉSPÉ existaient.

Elisabeth BAUTIER indique que l'ÉSPÉ ne dispose pas de modèle économique pour l'instant. Elle met au vote l'article 9 établi sur la base de l'ensemble des remarques formulées en séance.

L'article 9 est adopté par 19 voix et 3 abstentions.

L'examen des articles 2, 10 et 11 est reporté au prochain conseil.

POINT N° 9 : QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est abordée.

La séance est levée à 19 heures.